



**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Mme Catherine BENOIT-MORVAN**  
**Directrice académique des services**  
**de l'Éducation nationale**  
**5 place des Faienciers**  
**76037 ROUEN CEDEX**

Le Havre, le 26 février 2018

*Objet : Projet de carte scolaire 2018*

Madame la Directrice Académique,

Dans la perspective du prochain Conseil départemental de l'Éducation nationale du 13 mars prochain, je souhaite attirer votre attention sur la situation de plusieurs écoles de ma circonscription faisant l'objet, dans l'état actuel de vos travaux, de prévisions de retraits de postes d'enseignants pour la rentrée de septembre 2018.

Je ne méconnais pas le cadre budgétaire contraint dans lequel vous devez évoluer pour construire la prochaine carte scolaire. Je le regrette fortement mais j'ai conscience que la responsabilité de cette situation ne vous incombe pas.

En revanche, je suis convaincu que vous avez à cœur de répartir ces moyens selon des considérations uniquement guidées par l'intérêt scolaire des enfants et les contextes particuliers, sociaux notamment, qui peuvent accompagner et parfois contrarier leur scolarité.

Je ne doute pas dans ces conditions, qu'au-delà des aspects purement comptables qui fatalement encadrent vos décisions, vous saurez entendre les éléments que je porte ici à votre connaissance pour adapter, voire corriger, certains projets.

J'ai tout d'abord appris avec satisfaction l'annulation, suite au comité technique du 15 février, de la fermeture de classe envisagée dans un premier temps sur l'école préélémentaire Arthur Fleury de Gonfreville l'Orcher, ainsi que les différentes ouvertures programmées, en complément de celles envisagées auparavant, sur plusieurs écoles du Havre.

En revanche quatre autres écoles encore impactées par des prévisions de fermetures de classes me paraissent nécessiter un réexamen à la lumière notamment des éléments que je vous livre par la présente.

../..

### **Sur la commune de Gainneville, l'école préélémentaire Louis Aragon :**

Pour des raisons spécifiques à la vie de cette commune de plus de 2.500 habitants dont beaucoup de familles travaillent dans les grandes entreprises de la zone industrielle du Havre, il semble perdurer un décalage constant entre les prévisions d'effectif de vos services et la réalité, lors de la rentrée, du nombre d'enfants à accueillir.

Ainsi par exemple, et de manière factuelle, le nombre d'inscrits dans les deux écoles de la commune est supérieur chaque année au nombre de naissances enregistrées, par classe d'âge sur Gainneville (2012 : 26 enfants nés sur la commune, 34 enfants à l'école ; 2013 : 24 à l'état civil, 31 inscrits ; 2014 : 22 à l'état civil pour 31 inscrits).

Les recrutements professionnels qui s'opèrent souvent dans les entreprises de la zone industrielle à échéance du 1er septembre, entraînant par conséquent un emménagement sur la commune au cours de l'été, expliquent également le décalage entre vos prévisions et la réalité de la rentrée.

Cette situation a conduit vos services, à plusieurs reprises au cours de ces dernières années, à prévoir une fermeture de classe avant d'y renoncer après décompte établi le jour de la rentrée ce qui, vous en conviendrez, ne concourt pas à la sérénité nécessaire devant accompagner les élèves, leurs familles et les élus locaux un jour de rentrée scolaire, qui plus est en maternelle.

Or, elle semble de nouveau se reproduire cette année.

D'après vos prévisions, la maternelle compterait 89 élèves à la prochaine rentrée contre 96 actuellement. La mairie, sur la base notamment de l'Etat-civil de l'année 2015, prévoit d'ores et déjà l'accueil nécessaire de 93 enfants. Et encore, sur les 23 enfants nés sur la commune en 2015, 10 ne se sont pas encore inscrits actuellement.

Si l'on ajoute à cet élément la livraison prochaine de 30 logements sur un programme en cours de 70 logements (40 logements supplémentaires pour l'année d'après), il semble évident que la fermeture de classe envisagée ne soit pas pertinente au regard des effectifs à accueillir lors de la prochaine rentrée.

De plus, sur la base de vos prévisions actuelles, cette suppression de classe entraînerait de facto une moyenne de 30 élèves par classe contre 24 actuellement.

Or, il convient de souligner les efforts consentis par la commune de Gainneville et les collectivités locales partenaires pour rénover entièrement le groupe scolaire Aragon ce qui, en cette période de raréfaction des investissements publics, est à valoriser. Lors de la définition du programme de travaux, vos services ont demandé la réalisation de salles de classe de 60 mètres carrés sur la base d'un ratio de 2 mètres carrés par enfants et pas plus de 30 enfants par classe. Votre prévision actuelle d'effectif vous place déjà à la limite de ce ratio.

### **Sur la commune de Gonfreville l'Orcher, l'école préélémentaire Turgauville :**

Malgré la stabilité de l'effectif prévisionnel entre la rentrée 2018 et la rentrée 2017 (78 élèves), vous envisagez la fermeture de l'une des 4 classes de cette école, estimant probablement que la moyenne de 19,5 élèves par classe actuellement est insuffisante.

../..

Sauf que, pour une raison totalement incompréhensible, l'école préélémentaire Turgauville est la seule école du centre-ville à ne plus être intégrée au Réseau d'Education Prioritaire, alors même que l'école élémentaire située à côté y figure.

La forte augmentation du nombre d'élèves par classe dans cette école qui résulterait de la suppression confirmée d'un poste conduirait à des effectifs par classe nettement plus élevés que les deux autres maternelles du centre-ville alors que, sociologiquement, la population est identique sur l'ensemble de ce secteur géographique.

De plus, j'attire votre attention sur la disparité d'effectifs que cette mesure entrainerait au sein même de ce groupe scolaire qui disposerait d'une classe de Grande Section en maternelle à 30 élèves, et de classes de CP dédoublées à 12 élèves...

Mais au-delà de ces éléments, l'effectif prévisionnel est semble-t-il sensiblement différent cette année entre le décompte de l'école et celui de vos services (87 élèves sans compter les 2 ans au nombre de 8 selon l'école et la mairie, contre 78 dans les prévisions de vos services).

Enfin, il est à noter sur la fin d'année 2018 et l'année 2019 la fin du programme de renouvellement urbain ANRU avec la livraison de nouveaux logements sur le secteur de l'école.

#### **Sur la commune du Havre - Rouelles, le groupe Paul-Mulot :**

Accompagnant les démarches engagées par les parents d'élèves de ce groupe scolaire, je vous ai écrit le 14 février afin de vous demander d'envisager l'affectation d'un enseignant supplémentaire en maternelle et en primaire.

En maternelle, cela me semble correspondre aux engagements pris par vos services lors de la fermeture d'une classe lors de la rentrée 2015, au regard de l'évolution des effectifs constatés sur les années scolaires suivantes.

Et en primaire, cela semble répondre à une augmentation des effectifs, mais également aux besoins d'accompagnement notamment pour les élèves en situation de handicap ou aux prises avec de fortes difficultés scolaires.

#### **Sur la commune du Havre, l'école élémentaire Jehan de Grouchy 1 :**

Cette école ne compte que des CP et CE1, les autres niveaux étant accueillis à Jehan de Grouchy 2.

Les élèves de CP sont actuellement au nombre de 12 depuis la rentrée et c'est la baisse des effectifs prévisionnels qui vous conduit, semble-t-il, à envisager le retrait d'un poste lors de la prochaine rentrée.

Sauf qu'après le retrait de ce poste, et compte tenu des effectifs des CE1, l'application du dédoublement annoncé des classes de CE1 en septembre 2019 pour les établissements en REP+ vous conduira à rouvrir une classe ou même deux classes sous une année.

Les enseignants et les parents ne comprennent pas cette situation d'autant que dans d'autres écoles en REP+, les CE1 sont dédoublés dès cette année. Ils ne demandent pas le dédoublement dès la rentrée 2018 qui entrainerait l'affectation de deux postes supplémentaires, mais simplement de maintenir la classe menacée.

../..

### **La situation de la commune d'Harfleur :**

Au-delà de ces quatre situations, je souhaiterais également vous rencontrer afin de vous entretenir de la situation des écoles de la commune d'Harfleur.

La réforme de la Politique de la Ville a entraîné comme vous le savez la sortie de cette commune de la carte des quartiers prioritaires.

En matière scolaire, « pour amortir » cette sortie, les communes se sont vu proposer des CAPE (Convention d'Accompagnement pour Priorités Educatives) permettant notamment aux établissements scolaires situés dans les anciens quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de continuer à bénéficier des dispositions du Réseau d'Education Prioritaire (REP) ou du Programme de Réussite Educative (PRE).

Depuis, la situation sociale dans les quartiers de cette commune ne s'est pas améliorée, elle s'est même dégradée encore et les CAPE arrivent à expiration en fin de cette année scolaire.

Résultat, les écoles concernées comme les habitants ne pourraient plus bénéficier par exemple du Programme de Réussite Educative (PRE), ou encore du soutien du réseau RASED.

Et pourtant la Ville d'Harfleur est reconnue par l'Etat pour sa pauvreté puisqu'elle est éligible depuis 2016 à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).

Il m'apparaît donc indispensable que les écoles, élèves et enseignants d'Harfleur puissent contribuer à bénéficier des mesures d'aide éducative.

Dans ces différentes attentes et dans la perspective de notre prochaine rencontre, je reste à votre écoute pour échanger plus en détail sur les conditions d'enseignement sur ma circonscription,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Académique, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

### **Contacts utiles :**

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD  
[sebastien.giard@clb-an.fr](mailto:sebastien.giard@clb-an.fr)  
Téléphone : 06.81.33.71.81